

## **Conseil Municipal du 26 juin 2019**

### **Décisions du Maire :**

du 25 mars 2019 : Signature d'une décision du Maire acceptation d'une indemnité de sinistre de la SMACL.

du 11 avril 2019 : Signature d'une décision du Maire acceptation d'une indemnité de sinistre de la SMACL.

du 17 avril 2019 : Signature d'une décision du Maire avec la SARL Régie Pyrotechnie Artificier d'Harnes pour un feu d'artifice le 30 juin 2019.

du 10 mai 2019 : Signature d'une décision du Maire pour la création d'une régie de recettes pour manifestations artistiques et culturelles.

du 15 mai 2019 : Signature d'un marché public avec la société HORTI-FLANDRE pour la fourniture et livraison de plants pour fleurissement 2019.

du 23 mai 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'association TREFLE d'Arras pour une formation à la langue des signes française.

du 28 mai 2019 : Signature d'un marché public avec la société CLOSTYLE de Ransart pour la fourniture et pose de clôture et portails à l'école du Petit Pont de Bois.

du 28 mai 2019 : Signature d'un marché public avec la société ARTEBAT de Beaurains pour des travaux d'adaptation PMR des WC à la Maison du Temps Libre.

du 29 mai 2019 : Signature d'un marché public avec la société EPM d'Arras pour la fourniture et pose de menuiseries extérieures à l'église.

### **Le conseil municipal a :**

- approuvé l'approbation du compte de gestion 2018.

- approuvé le compte administratif 2018.

- approuvé l'affectation du résultat de fonctionnement.

- voté la décision modificative N°1 du budget 2019.

- autorisé la modification du montant maximal de l'encaisse pour la régie de recettes de la base nautique municipale.

- autorisé la modification du montant de l'avance pour la régie d'avances pour le paiement des dépenses à l'occasion des fêtes, manifestations, déplacements.

- autorisé la signature de l'avenant au marché du lot N°4 équipement de cuisine (Société H.D.C.) dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment de restauration scolaire en liaison froide avec une extension de préau à l'école Lenglet.

- autorisé la signature de l'avenant N° 2 au marché du lot N°1 gros œuvre étendu (Société Ramery) dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment de restauration scolaire en liaison froide avec une extension de préau à l'école Lenglet.

- autorisé la signature de la convention de mutualisation des ressources de la direction de l'informatique de la ville d'Arras.

- annulé la délibération procédure d'autorisation préalable de mise en location du 27 mars 2019.

- autorisé la signature de conventions d'occupation à titre précaire pour la mise à disposition de délaissés d'espaces verts.

- constaté la désaffectation et a approuvé le déclassement des abords de l'ancienne salle des fêtes suite à la modification de l'emprise foncière sur la future résidence services.
- fixé le montant des crédits fournitures scolaires 2019.
- autorisé la mise en place d'une étude surveillée pour l'année scolaire 2019/2020.
- autorisé le recrutement d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires.
- fixé les modalités de fonctionnement et de tarifs pour l'accueil récréatif du mercredi matin.
- fixé les modalités de fonctionnement et de tarifs pour l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.
- renouvelé le dispositif de la bourse communale d'aide aux activités associatives.
- fixé le règlement et les tarifs de la billetterie du 11<sup>ème</sup> festival récréa'scènes.
- autorisé la signature de la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'EHPAD Soleil d'Automne.
- autorisé la signature de la convention pour l'organisation d'une session commune de formation avec les villes de Sainte Catherine-les-Arras et Achicourt.
- créé un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- créé deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- créé trois postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- autorisé le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.